



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

COTOREP

Question écrite n° 65680

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le fonctionnement des commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP). De nombreux bénéficiaires des aides accordées par cette structure font part des problèmes qu'ils rencontrent avec cet organisme : manque d'écoute, accès difficile par le réseau téléphonique, longs délais d'instruction des dossiers. En conséquence, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage une prochaine réforme afin de corriger les difficultés constatées par les intéressés.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur certains dysfonctionnements imputables aux commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) et sur les mesures envisagées pour améliorer leur fonctionnement. L'amélioration du fonctionnement des COTOREP est l'une des priorités de la politique qu'entend mener le Gouvernement en direction des personnes en situation de handicap, afin de mieux prendre en compte leurs besoins et leurs aspirations. Elle s'inscrit également dans le cadre général de la démarche visant à rénover l'administration pour la rapprocher des usagers. A cet égard, une mission d'appui a été mise en place en 1999, afin d'aider les différentes directions concernées par le fonctionnement des COTOREP à mettre en oeuvre, dans un cadre pluriannuel, un vaste chantier de rénovation des moyens de fonctionnement techniques et humains de ces commissions. En outre, des moyens financiers supplémentaires ont également été dégagés. Sur le budget 2000, dans le cadre d'un plan de remise à niveau, 29 millions de francs ont été inscrits en faveur des COTOREP. De plus, lors du Conseil national consultatif des personnes handicapées du 25 janvier 2000, le Premier ministre a annoncé un plan triennal (2001-2003) comportant 45 millions de francs destinés aux CDES et aux COTOREP. La rénovation des COTOREP a également été confirmée par la ministre déléguée à l'enfance, à la famille et aux personnes handicapées lors de sa communication au conseil des ministres du 18 juillet 2001 concernant la politique menée en direction des personnes en situation de handicap. Cette rénovation sera poursuivie à travers trois axes d'action prioritaires : la fusion des deux sections et le renforcement de la fonction médicale ainsi que des partenariats locaux. Les différentes phases du plan de modernisation des COTOREP permettront de corriger, progressivement, les dysfonctionnements constatés.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65680

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : famille, enfance et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5130

Réponse publiée le : 29 octobre 2001, page 6212